

CAPN B du 15/05/2019

Mutation des Contrôleurs 1^{ères} affectations des Contrôleurs stagiaires

DÉCLARATION LIMINAIRE

Commençons par ce pourquoi nous sommes là aujourd'hui : les mutations des contrôleurs titulaires et les premières affectations des contrôleurs stagiaires 2018-2019.

Cette année, 5 076 demandes de mutations ont été déposées (13,87 % des effectifs B) contre 6331 en 2018 (17,03 %) et 8003 en 2017 (21,14 %). Comme on peut le voir, ce chiffre est en baisse constante sur ces 3 dernières années et relativise très largement le taux de satisfaction de 68,9 % que vous affichez.

D'ailleurs, se contenter de ce chiffre serait faire fi des 21 affectations d'office ou des 112 rapprochements externes qui restent en attente ! Ces agent.e.s n'obtiennent pas satisfaction du fait des 1894 postes vacants sur les seuls emplois administratifs ! C'est du jamais vu depuis la création de la DGFIP !

Sachant que tous les ans, lors des suites, les vacances sont plus importantes, cette situation devient insoutenable !

Prenons l'exemple du Pas-de-Calais : 30,7 postes vacants alors que 13 RE reste à faire ! Et que dire des départements, comme les Pyrénées-Orientales, où des collègues attendent la prise en compte de leur RE depuis des années, leur faisant vivre, ainsi qu'à leurs familles, un enfer.

La situation catastrophique des effectifs, ainsi maintenue en connaissance de cause, empêche ces collègues de rejoindre leur famille.

Dans ce cadre, nous exigeons une nouvelle fois l'appel de l'intégralité des listes complémentaires !

La grande nouveauté de ce mouvement 2019 concerne la mise en place de la

« départementalisation » dans 14 départements préfigurateurs. Nous constatons que dans ces départements, le nombre d'agent.e.s ayant formulé une demande est en chute libre. Par exemple :

- ▶ Pas-de-Calais : 100 demandeurs en 2019 contre 237 en 2018,
- ▶ Ain : 36 demandeurs en 2019 contre 120 en 2018.

Les collègues n'osent plus demander leur mutation, même s'il en va de leur bien-être.

La CGT s'oppose à la départementalisation, au moment où sont annoncées la destruction des services RH locaux et la réduction voire la disparition programmée des instances paritaires.

Notre revendication d'une affectation la plus fine possible (à la commune) est plus que jamais d'actualité.

Pour la seconde année, l'instruction annuelle sur les mutations a le mérite d'être claire, en tout cas pour ce qui est de réduire les droits des agent.e.s ! On peut y lire :

« Seules les situations individuelles difficiles seront examinées en CAPN. Hormis ces situations, les agent.es non muté.es au projet ne verront pas leur demande examinée à nouveau dans le cadre du mouvement définitif et les agent.es muté.es ne verront pas leur demande réexaminée dans le cadre de la CAPN pour satisfaire un vœu mieux placé. »

Autre chose, vous avez décidé, une nouvelle fois unilatéralement, de supprimer la possibilité d'améliorer le mouvement de mutation en privant des centaines d'agent.e.s d'obtenir une meilleure affectation entre le projet et le mouvement définitif.

La CGT dénonce cette situation et interviendra sur toutes les demandes qui pourraient aboutir, en tenant compte de la situation particulière de chacune d'entre elles.

À l'étude de ce projet, nous constatons, comme pour le mouvement des cadres C, qu'un nombre important de demandes ont été refusées, souvent en amont, pour cause de délai de séjour non respecté.

Après quelques recherches, il s'avère que certains délais de séjour opposés font suite à un mouvement local alors que ce cas de figure n'est pas prévu par l'instruction.

Les élus CGT vous ont interpellé par mail sur ce sujet précis mais nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour. Nous demandons que l'opacité qui prévaut sur ces dossiers soit levée.

Autre sujet, comme c'est le cas depuis maintenant plusieurs années, vous avez établi une liste de RAN dites « dérogatoires » sur laquelle vous avez affecté des agents qui n'auraient pas pu rentrer sur les départements concernés au titre de la règle de l'ancienneté administrative. Sans revenir sur le fond de ce choix qui démontre une fois de plus la situation particulièrement catastrophique des effectifs, nous sommes surpris que la RAN de Maubeuge reste à presque – 11 emplois B alors qu'il reste des demandes non satisfaites pour cette RAN. Il nous semble de bon sens de considérer que la situation puisse évoluer positivement sur cette RAN au cours de cette CAP.

Quelques mots également sur les mouvements vers les DOM/COM ; nous dénonçons qu'un grand nombre de demandes n'obtiennent pas satisfaction sur leur CIMM : 37 sur la Guadeloupe, 16 sur la Martinique et 21 sur la Réunion. Pour chacun de ces départements, ces chiffres comprennent également plusieurs rapprochements non faits qui laissent des familles dans un éloignement que nous ne pouvons pas accepter au regard de la situation particulière de ces personnels.

Puisque nous sommes sur ce sujet, les élu.es CGT en profitent pour dénoncer le prétexte fallacieux de la désorganisation des services avancé par le gouvernement pour justifier la suppression des 30 jours de bonification, dont lui seul est pourtant le responsable.

La CGT réitère son exigence du maintien du décret de 1978 concernant les congés bonifiés.

Venons-en au mouvement hors-métropole : contrairement à ce qui avait été acté au moment de la fusion, ce mouvement est redevenu un mouvement au choix. Nous n'avons aucun poids, ni aucune lisibilité sur ce dernier puisque les directions d'accueil sont souveraines. Au final les candidat.es choisi.es et retenu.es le sont dans l'opacité la plus totale !

Nous dénonçons quand même le fait que l'intégralité des collègues en CIMM et /ou en RE n'aient pas pu obtenir leur mutation alors même que certain.es l'ont eu sans aucune priorité !

Parlons maintenant des conditions de préparation de cette CAPN. Encore une fois, pour la 3ème année consécutive, vous avez réduit de manière drastique le temps de consultation. Votre but : revenir aux textes qui prévoient un temps de préparation maximal de 2 jours quelle que soit la durée de la CAPN ! De 11 jours en 2016, elle est aujourd'hui de 2 :

- ▶ 2 Jours pour analyser un mouvement, que vous avez mis 2 mois à concevoir, alors que nous répondons aux questions des collègues en préparant leurs dossiers.
- ▶ 2 jours où les représentants syndicaux ont repéré des coquilles mais n'ont pas le temps nécessaire de tout vérifier dignement.

En réduisant ce temps de préparation, vous remettez en cause le rôle des CAP Nationales de mutation et la faculté des agent.es à être défendu.es par leurs représentant.es dûment mandaté.es.

Ce déni du droit à une défense des agent.es de notre administration est insupportable, surtout dans cette période de crise que connaît la DGFIP depuis l'annonce de la géographie revisitée et la réduction drastique des effectifs. À croire que nous sommes tous des pions... Est-ce cela la gestion des ressources humaines ? Rupture de dialogue social, absence d'écoute, situations anxiogènes ne permettant même plus de pouvoir se projeter dans le temps de façon sereine ?

Et que dire des agences comptables où les collègues apprennent à la dernière minute qu'ils seront affectés d'office pendant 3 ans ??

Les agent.es des Finances Publiques sont à bout ! Ils subissent depuis des années toujours plus de restructurations, de réformes qui mettent à mal non seulement leurs missions mais aussi leurs conditions de travail ! Quand comprendrez-vous que les agents de la DGFIP sont en colère et qu'il est temps de recréer un véritable dialogue social ?

Nous regrettons également que l'intégralité de la documentation (les pièces générales) ne nous a pas été remise de manière dématérialisée ! Nous avons déjà formulé l'an dernier cette demande.

Quelques mots sur l'actualité des autres règles de gestion : nous ne pouvons passer outre les nouvelles règles de 1ères affectations concernant les contrôleurs stagiaires 2019-2020, pondues à la vavite par la direction.

Alors que les directions locales avaient déjà commencées à leur envoyer les documents initiaux, vous changez les règles en avril dernier.

À ce jour, aucune date claire n'est précisée concernant la prochaine campagne de mutation et les dates de CAPN, aucune véritable note expliquant clairement comment seront pris en compte les rapprochements. Les services RH locaux vont devoir gérer cette nouvelle campagne de mutation, si elle se fait effectivement « vers mi-juin », en même temps que les CAP locales d'affectation et de recours.

Nous souhaiterions savoir :

- ▶ Combien de postes ont été gelés dans chaque département pour ces futures affectations ?
- ▶ Peut-on considérer que le mail transmis aux futurs stagiaires est réellement officiel ?
- ▶ À partir de quand et jusqu'à quelle date va s'effectuer la campagne ?
- ▶ Quand allez-vous donc informer clairement les futur.e.s stagiaires et les organisations syndicales ?
- ▶ Avez-vous l'intention de nous transmettre les informations nécessaires pour prendre contact avec chaque stagiaire afin de pouvoir les aider dans l'élaboration de leurs demandes de mutation, comme vous le faites pour les cadres C ?

Nous venons de le voir au travers de quelques exemples, nous ne pouvons que constater la destruction des droits et garanties dans notre Administration. Mais tous les domaines sont attaqués : les missions, le réseau DGFIP, les règles de mutations, notre statut même de fonctionnaire.

Après des années de suppressions d'emplois, de restructurations et de tension sur le pouvoir d'achat, le gouvernement veut désormais imposer un dynamitage en règle de la Fonction publique et de la DGFIP : toutes les missions, tous les services, tous les agents sont concernés.

La réduction inédite du réseau et les dispositifs « Fonction publique » se traduiront par une mobilité géographique et fonctionnelle forcée. Cette mobilité contrainte sera notamment permise par l'affectation au département avec la possibilité pour les directeurs de déplacer ou de bloquer les agents dans « l'intérêt du service »...

Avec la mise en place du RIFSEEP, la rémunération « au mérite » ne peut que conduire à une concurrence malsaine entre les agent.e.s sur fond de dégradation accrue de l'ambiance dans les services, des conditions de travail et de la qualité du service rendu.

Les promotions internes sont réduites à peau de chagrin : les qualifications des agents sont ignorées.

En outre, aucune revalorisation de la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire n'est envisagée : avec l'évolution du coût de la vie, les agents continueront de voir leur pouvoir d'achat baisser.

Alors même que France Télécom est en train d'être jugé pour le harcèlement moral qu'a fait subir la direction à ses agent.e.s, ce qui a provoqué de nombreuses dépressions et suicides, il serait temps que cette affaire éveille enfin les consciences de nos propres responsables !

Bien entendu, la DGFIP est à la pointe dès qu'il s'agit de sacrifier le service public. La déstructuration de notre service public est « en marche ». Le privé est au bout du fil... Seules promesses : suppressions de missions et d'emplois, moins-disant social et conditions de vie au travail dégradées.

Deux maîtres mots : externalisation et concentration sur fond de service public virtuel. Pour imposer leurs vues, les pouvoirs publics nous trompent : ils « vendent » une présence de la DGFIP virtuelle, itinérante et ponctuelle qui ne durera que le temps de rassurer les élus locaux et ne résistera pas aux suppressions massives d'emplois !

Toutes les missions et tous les services sont menacés, tous les agents sont concernés.

En premier lieu, le Secteur Public Local, les SIP, les SPF, le cadastre, mais aussi la sphère du Contrôle fiscal, les missions de conseil, ou encore le contentieux...

Ainsi, les missions d'accueil à distance des particuliers des futurs Centres de Contact (CDC) unifiés semblent à géométrie variable,

avec pour l'instant priorité donnée au Prélèvement À la Source (PAS).

L'objectif immédiat est de faire des plates-formes en modèle CDC « unifié », le front-office de la sphère des particuliers. Les quelques SIP et services adossés restant après la restructuration voulue par le ministre connu aussi sous l'appellation « déconcentration de proximité » constitueront un back-office étanche aux usagers.

La Poste avec son service d'aide à domicile pour déclarer en ligne les revenus au tarif de

29 €, la généralisation des maisons de services au public rebaptisées « France service » externalisent dès à présent la mission à part entière d'accueil physique des usagers de notre service public fiscal !

C'est dans ce contexte qu'est annoncé le remplacement, à partir du 20 mai 2019, de l'actuel directeur général Bruno Parent par Jérôme Fournel, directeur de cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin depuis mai 2017. Il a été l'ancien directeur général des douanes et droits indirects de février 2007 à février 2013, ancien conseiller de Jean-Pierre Raffarin, puis de Dominique de Villepin à Matignon.

Il a été le fossoyeur des douanes durant son mandat, accélérant leur démantèlement. Comment dire que son arrivée n'est pas vraiment pour nous rassurer !!

Le 9 mai, à l'appel de l'intersyndicale DGFIP, c'est un agent.e sur quatre qui était en grève, dont plusieurs milliers qui ont participé sur tout le territoire aux manifestations et autres actions devant les centres des Finances Publiques.

À l'heure où le parlement débat de la Loi Fonction Publique, il serait bon qu'il tienne compte de l'opposition des fonctionnaires pour enfin proposer un texte qui répond aux attentes des citoyen.e.s et des agent.e.s de la fonction publique dans leur ensemble.

À la DGFIP, plutôt que d'envoyer le courrier promis aux organisations syndicales pour détailler l'avenir de nos missions, le ministre annonce dans la presse qu'il entend transférer 3 000 agents de la DGFIP de Bercy vers la province, continuant à annoncer partout sa géographie revisitée, autrement dit sa casse du réseau. Encore une fois, lui et le gouvernement ne tiennent pas compte de l'avis des agent.e.s ni de l'attente sociale et préfèrent raisonner avec une calculette.

Et cela alors même que depuis plusieurs mois, les collègues luttent et combattent sous toutes formes d'action les plans de restructurations. Le résultat de la journée du 9 mai démontre bien que les agent.e.s de la DGFIP ne sont pas résigné.e.s mais qu'au contraire ils entendent continuer à combattre l'ensemble des projets néfastes qui les touchent.